

# Deux Conseillers administratifs sortants



## Jean-Noël Genêt

Après 8 ans d'engagement politique communal, M. Jean-Noël Genêt passe la main.

Elu au Conseil municipal le 1er juin 1999 et Conseiller administratif dès le 1er juin 2003, il a été à la tête des dicastères des finances et des bâtiments. Il a été également président de la Fondation communale pour le logement puis du Fond de décoration.



## Philibert Perrin

Entré au Conseil municipal le 1er juin 1991, M. Philibert Perrin l'a quitté pour le Conseil administratif le 1er juin 1995 où il a siégé 12 ans à la tête des dicastères en charge des routes, du social puis durant 4 ans à l'urbanisme. Il s'est également occupé du Local des jeunes et de la Fondation Les Rasses.

*La commune de Veyrier témoigne de sa profonde reconnaissance envers MM. Philibert Perrin et Jean-Noël Genêt, pour leur engagement. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour la suite de leur carrière.*

## Au Conseil municipal – Séance du 24 avril 2007

### Information intoxicante

Ce qui ne devait être qu'une communication du Conseil administratif s'est transformée en polémique au sein de l'hémicycle. « Nous avons eu l'autorisation du DCTI pour rénover l'école de Veyrier-Village selon les plans présentés », a annoncé fièrement le Conseiller administratif Jean-Noël Genêt avant de devoir rassurer les Conseillers municipaux sur des chiffres faramineux annoncés de façon non officielle sur le coût des travaux à effectuer.

« On nous annonçait la somme de 9 millions de francs au départ alors que celle-ci serait passée à 15 millions selon certains informateurs. Nous aimerions avoir plus de précisions », a exigé le radical Jean-Louis Rieben avant de s'entendre dire qu'il fallait attendre juillet, date fatidique de la fin des soumissions, pour avoir un montant précis. « Et je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres ! », s'est exprimé avec force M. Genêt, tout en démentant l'information.

Le socialiste Raymond Jeanneret a exhorté M. Rieben à faire preuve de prudence avec les spéculations tout en proposant de préciser dans la prochaine édition du Journal de Veyrier que les chiffres articulés à l'heure actuelle seraient plutôt de l'ordre des 12 millions. Il s'est aussi dit furieux de ne pas être au courant de ces estimations, étant lui-même président de la commission des bâtiments avant d'ajouter : « Je demande au groupe radical qu'il laisse travailler la commission et qu'il attende la fin des soumissions pour proposer des solutions ».

Persuadé de la légitimité de sa mystérieuse source, M. Rieben a suggéré au Conseil administratif de revoir sa copie et d'envisager de reconstruire une école et d'utiliser le terrain libéré pour y ériger de petits immeubles. « Entre le coût de la rénovation et celui de la construction, il n'y a plus que 3 millions de différences et cela nous donnerait la possibilité d'y mettre une crèche ou encore le chauffage urbain », a insisté M. Rieben.

« Ces estimations ne sont pas sorties d'un chapeau et nous devons envisager d'autres solutions, même coûteuses, si elles s'avéraient exactes », a appuyé le radical Serge Luisier.

« Si le coût des travaux de rénovation était de 12 millions, il n'y aurait pas de problème majeur.

Mais pour la construction, le montant avoisinerait les 30 millions, ce qui est loin des 3 millions d'écart que vous annoncez. Ne nous demandez pas déjà de revoir notre copie. Attendez les résultats et ensuite on discutera de manière sereine et non pas agressive comme vous le faites ce soir M. Rieben », a répondu M. Genêt.

Abondant dans le même sens, le libéral Philippe Rossé a aussi demandé à ce que l'on attende les résultats concrets et que le cas échéant, le Conseil municipal aurait des outils en main pour notamment diminuer les frais.

Présageant en septembre la désapprobation du budget de rénovation si celui-ci devait avoisiner les 15 millions de francs, le démocrate-chrétien Nicolas Martin s'est inquiété du déplacement inutile des élèves de 5e et 6e vers une autre école si le projet devait être retardé de façon significative. « Ne serait-il pas plus judicieux de décaler les travaux en automne 2008, le temps d'affiner le projet, de répondre aux interrogations plutôt que de tout faire dans l'urgence absolue ? », s'est-il enquis.

### Culture pub

Hormis l'annonce du nouveau règlement cantonal concernant les sapeurs-pompiers qui sera expliqué prochainement à la population, M. Mermod a indiqué qu'un vernissage à la Mansarde aurait lieu. La population y est conviée pour aller hanter l'exposition des Maisons qui vous parlent. Pour ceux qui préféreraient écouter des êtres humains, ils seront heureux d'assister au concert de l'Atelier Choral.

### Comptes 2006 en pleine forme

M. Genêt a présenté sereinement les comptes 2006 qui ont suscité des félicitations de la part de tous les groupes. Les 1'460'000 francs d'excédent de revenus y sont certainement pour quelque chose.

La part privilégiée passera de 47% à 50% en 2007. Si les revenus fiscaux provenant des personnes morales ont augmenté de 333'000 francs portant l'entrée de ces recettes à 1'129'000 francs, ceux provenant des personnes physiques sont demeurés stables avec environ 17'000'000 de francs d'entrées. Les impôts non encaissés s'élèvent à 12'000'000 de francs préoccupant ainsi l'exécutif tout autant que l'augmentation des frais de perception des impôts versés au canton qui passe de 3 à 4,5% combiné

à la rétrocession aux communes frontalières qui passe de 25 à 33%. Ces deux derniers éléments constituent à eux seuls une charge supplémentaire de 386'000 francs. Viennent s'y rajouter les frais de perception de l'impôt fédéral direct de 45'000 francs.

« Nous pouvons financer nos projets en cours grâce à nos disponibilités, ce qui prouve que nos dettes ne sont pas si élevées », a conclu M. Genêt avant de laisser la parole à l'hémicycle.

« Bien que nous y soyons habitués, ce nouveau boni de quelque 1'500'000 francs est très agréable et démontre que les finances de la commune se portent bien », s'est réjoui le libéral Stefano Moiola tout en félicitant l'exécutif pour la maîtrise des dépenses. « Cela commence toutefois à ressembler à de la thésaurisation des deniers publics. Dans ce sens, il serait peut-être judicieux d'évaluer si le niveau actuel de la charge fiscale est toujours aussi souhaitable », s'est-il enquis auprès de ses collègues.

M. Martin a tenu à rappeler qu'il fallait être prudent en rappelant que les chiffres donnés étaient des estimations et qu'ils pouvaient s'avérer moins importants par la suite. Il a rajouté : « Compte tenu des transferts de charges vers la commune ainsi que de certains projets qui n'ont encore pas abouti faute de volonté politique ou de temps, il est, selon moi, trop tôt pour revoir la fiscalité ».

Abondant dans le sens du démocrate chrétien, le socialiste Eric Fuld a rappelé que les bonis ne correspondaient pas à de la thésaurisation, mais à une réserve en cas de mauvais coups. « Nous devons également penser aux futurs investissements relatifs à la création d'une crèche ou encore pour l'engagement de nouveaux ASM afin de tranquilliser nos amis libéraux », a ironisé le socialiste.

### Sans remous

Divers crédits ont été octroyés sans susciter de vague lors de cette séance. Un dépassement de crédit du compte de fonctionnement d'un montant de 959'637 francs a été accepté par le Conseil municipal ainsi que 99'500 francs pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service des routes. Un dépassement de 3'030 francs de la somme





suite de la page 11

convenue au préalable a été admis pour l'acquisition du logement et du boxe du concierge de l'école du Bois-Gourmand à la route de Veyrier.

### Le département du territoire se fait clouer le bec

« Le Conseil administratif refuse de préavis favorablement le plan d'attribution des degrés de sensibilité (DS) au bruit du département du territoire, même muni d'une réserve car il est contraire à la décision de la commission d'urbanisme. De plus, nous ne sommes pas sûrs que le département acceptera de revoir ce plan. », a annoncé Philibert Perrin en écho à M. Fuld qui considérait que les informations données par le département étaient peu claires et peu cohérentes.

En effet, le changement de DS le long de la route de Veyrier et le non déclassement de la route du Pas-de-l'Echelle contribuent à favoriser l'opposition faite au plan.

« Nous voulions l'assainissement de la route de Veyrier en diminuant le trafic et au lieu de cela, on nous propose de déclasser la zone en DSIII ! Non, il est préférable d'attendre une nouvelle proposition corrigée plutôt que de préavis favorablement celle-ci », a soutenu la démocrate-chrétienne Félicia Floru.

Le groupe libéral a également décidé de se rallier à la majorité en refusant ledit plan, bien que sensible aux intérêts de certains propriétaires de cette zone qui craignent ne plus avoir le droit de planter un clou si la zone demeure en DSII. Mme Floru a quand même tenu à rassurer les propriétaires visés en leur rappelant qu'avec le bruit qui sévit à l'heure actuelle dans cette zone, il était peu probable qu'on les entende planter un clou.

C'est donc à l'unanimité qu'un préavis négatif a été donné à ce plan.

### La refonte du Plan directeur communal contestée par les hommes socialistes

C'est avec satisfaction que la socialiste Claudine Constantin Saby a annoncé l'achèvement des travaux sur la révision du Plan directeur communal dans la commission ad hoc qui s'est réunie à 26 reprises. Parmi les projets débattus en commission, la socialiste et rapporteuse a évoqué : « Celui de la future salle communautaire qui a fait couler beaucoup d'encre lors des 2 dernières législatures ou encore celui de la Ferme du Gerdil qui semble beaucoup plus prometteur ». Elle a également souligné les projets de la zone artisanale ou encore d'un terrain de football.

La fameuse et controversée Zone Agricole Spéciale a également fait l'objet d'une attention particulière. Les problèmes de circulation ou encore l'augmentation de l'offre des Transports publics n'ont pas échappé à la vigilance des commissaires lors des débats.

C'est toutefois la zone des Grands Esserts, promise à un développement dans les années à venir, qui a suscité le plus de problèmes lors de cette séance municipale.

Reprenant les grands thèmes de la commission, le libéral Philippe Rossé a souligné qu'il s'agissait là d'une refonte du Plan. Il a tenu à rappeler le rôle prédominant de la commune auprès de l'Etat à propos des conditions de mise en œuvre de la réalisation du projet des Grands Esserts.

« Tout le monde a lâché du lest et grâce à cela, nous sommes arrivés à un consensus », s'est félicité M. Luisier. Il a également tenu à rappeler à l'arène

qu'il faudrait se décider un jour sur l'emplacement de la nouvelle et nécessaire salle communautaire. Les socialistes MM. Schaerer, Fuld et Jeanneret ont quant à eux émis des réserves sur la partie concernant les Grands Esserts. Telle que traitée dans le rapport, cette zone ne pourra pas être déclassée rapidement pour permettre la construction d'habitations dans un court délai, ne résolvant donc pas la crise actuelle du logement que traverse le canton.

« Ce plan engage les autorités cantonales et communales, c'est dire son importance. Il évoluera certainement, mais il est nécessaire que la zone des Grands Esserts bénéficie d'un plan de déclassement pour pallier au manque de logements. Nous aurions pu faire un rapport de minorité allant dans ce sens, mais avons préféré nous abstenir, étant les initiateurs de la révision du plan directeur communal », a argumenté Henri-Marc Schaerer pour expliquer leur désaccord face à la résolution en l'état.

M. Martin a fait part de sa déception face à cette décision en rappelant « Nous avons besoin de la grande majorité pour cette résolution, sinon nous donnerons de l'eau au moulin des autorités cantonales qui s'en prévaudront pour aller à l'encontre de la commune », a-t-il averti.

Tentant de trouver un compromis, Mme Floru a proposé au groupe socialiste de mentionner son désaccord dans le procès-verbal, rappelant que le plan serait modifié par la suite. Mais M. Jeanneret a rappelé que le p.v. n'avait pas force de loi, alors que le plan, lui, correspondait à une loi, signifiant ainsi son refus à la proposition de la démocrate-chrétienne.

M. Fuld a annoncé sa décision de refuser la résolution « ceci à cause de la fiche 4.01 qui précise que l'on devra reparler du développement de la zone des Grands Esserts en 2022, n'anticipant ainsi en aucune façon son développement imminent. »

Priant les Conseillers municipaux de laisser le groupe socialiste voter selon sa sensibilité, le libéral Cosimo Rizzo a mis un terme aux débats. C'est finalement avec 16 voix favorables, une abstention et deux oppositions que la résolution sera présentée à l'Etat de Genève.

M. Perrin, exprimant sa déception, a conclu « J'étais certain qu'au vu du travail et des concessions faites par tous, nous arriverions à l'unanimité ». Il a rappelé toutefois la satisfaction qu'il a eu à conduire pendant 4 ans le Plan directeur, élément majeur et particulièrement enrichissant de cette législature.

### Ralentissez

Une nouvelle tentative de ralentissement de la circulation au carrefour de la rue des Boulangers, route de Veyrier et du chemin de Sous-Balme a été soumise par M. Perrin au Conseil municipal. « Nous avons reçu une proposition mais nous aimerions que celle-ci soit définitive afin de pouvoir la soumettre à l'Office cantonal de la mobilité. »

« Une semaine suffit selon moi pour voir les résultats sur les pendulaires avec cette nouvelle mesure », a objecté M. Jeanneret.

Contre l'avis du socialiste, M. Luisier a fait remarquer qu'une évaluation sur un délai aussi court n'était pas suffisante car ce n'est qu'après 2 ou 3 semaines que les gens s'adaptent à un changement et qu'ils peuvent, dès lors, reprendre leurs habitudes de vitesse. Les Veyrites recevront prochainement des informations précises sur la nouvelle mesure.

### Trottoirs à la peau de banane

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et de poursuivre un projet déjà entamé par le Conseil administratif, M. Perrin souhaite profiter de la vente d'une parcelle pour ajouter un bout de trottoir sur le chemin de Pinchat, parcelle acquise à 250 francs le m<sup>2</sup>. Cet aménagement permettrait une sécurité accrue en direction des chemins Vert et Sur-Rang.

Cette entreprise semble toutefois provoquer le scepticisme du groupe socialiste qui a décelé un problème relatif à la discontinuité des trottoirs dans la zone. « Ne serait-il pas possible de réaliser le trottoir sur toute la longueur plutôt que par petits bouts ? », s'est enquis M. Jeanneret, avant de proposer une éventuelle expropriation de parcelles permettant la réalisation de cet ouvrage. De nouvelles discussions sur le sujet pourront avoir lieu dans les commissions d'urbanisme et des finances.

### A cheval donné...

Le dernier tronçon du chemin des Bûcherons qui n'appartient pas à la commune lui est gracieusement offert par son nouveau propriétaire. « Il y a un projet de construction d'immeubles sur la parcelle voisine et le propriétaire l'offre à la commune, ce qui représente un cadeau de 200'000 francs, c'est pourquoi je vous demande de l'accepter lors d'un vote immédiat », a suggéré M. Perrin.

« Ce qui est gratuit l'est rarement à long terme », a souligné M. Martin avant d'exposer ses craintes sur les coûts de récupération des ordures ou encore des travaux de réfection de la route. « Nous voulons entendre que les coûts ne seront pas plus élevés que la valeur du tronçon offert, alors seulement nous voterons immédiatement, sinon nous devons renvoyer cette proposition en commission d'urbanisme », a prévenu le démocrate-chrétien.

« Il n'y a pas de lézard. Il n'y aura pas de travaux importants à effectuer, mais seulement des frais dus à l'éclairage public si nous le souhaitons », a assuré M. Perrin. La prudence générale a finalement conduit le Conseil municipal à examiner la bride dans la commission d'urbanisme.

### Harmonisation des heures d'ouverture d'accueil des petits

C'est avec le soutien de tous les groupes que la démocrate-chrétienne Marielena Gautrot a présenté une motion afin que le jardin d'enfant Les Lucioles ouvre en même temps que la garderie Les Rainettes et l'école de Pinchat. « Cela représente une heure de plus par semaine et le coût sera supporté surtout par les parents, impliquant une hausse réelle des prix assez modique », a argumenté Mme Gautrot.

M. Perrin a alors brièvement exposé la situation qui prévalait. Pour justifier la situation, il a notamment évoqué les problèmes d'affluence et de manque de parkings si tous les parents devaient venir à la même heure pour déposer leurs enfants. Il a aussi rappelé que cette demande d'harmonisation était récente et que peu de gens semblaient soucieux de modifier les horaires.

Comme Mme Gautrot, Mme Floru s'est interrogée quant à la logique de l'opposition de M. Perrin. « On discute d'un sujet qui financièrement parlant n'a que très peu d'importance par rapport aux



→  
suite de la page 12

projets que vous avez l'habitude de gérer. De plus, l'argument du parking n'est pas cohérent puisque certains parents en profiteraient pour venir déposer leurs 2 enfants en même temps plutôt que de revenir une demi-heure plus tard. » Suite au vote unanime de l'assemblée, l'exécutif devra réexaminer sa position sur le sujet dans les semaines à venir.

### Récriminations diverses

Quelques problèmes ont été soulevés concernant l'entretien ou l'aménagement des lieux publics. M. Jeanneret a retransmis les préoccupations des personnes vivant avec un handicap et de la place de parking relativement pentue mise à leur disposition, ne facilitant pas son utilisation. M. Martin a soumis l'idée d'étudier la cohérence du nombre et de l'emplacement des espaces publicitaires. « En

ce qui concerne le Parc de la Mairie le week-end, il est dans un état épouvantable et c'est un réel gymkhana de le parcourir faute d'éclairage », a relevé Mme Constantin Saby. Selon M. Mermod, il s'agit là en partie de la responsabilité des propriétaires de chiens qui se soucient peu des déjections de leurs protégés. Au niveau de l'éclairage, la lumière sera très certainement faite sur ce point dans les jours à venir. ✓

## Séance du 15.05.2007

### Prudence, quand tu nous tiens

C'est finalement en 2008 que démarreront les travaux de rénovation de l'école de Veyrier. Ainsi en a décidé le Conseil administratif dans l'attente du retour des soumissions et ne pas agir dans la précipitation avant d'entamer les travaux qui impliquaient le déménagement de certains élèves vers l'école du Bois-Gourmand à la rentrée scolaire en 2007. Ces derniers pourront continuer d'user leurs pantalons sur leurs bancs habituels pendant une année encore. Qu'ils n'oublient pas d'ailleurs de faire leurs adieux à M. Georges Pax qui prend sa retraite et de souhaiter la bienvenue à M. Antonio Pinto qui assurera la relève de l'ancien concierge responsable, aidé de M. Frédéric Périssier.

### Suivez le guide

Afin d'assurer la convivialité de la Fête du 1<sup>er</sup> août qui a lieu sur deux emplacements différents, des navettes seront déployées pour permettre aux participants ayant de la peine à se déplacer de se rendre aisément d'un endroit à l'autre. « Nous engagerons également un speaker qui fera le lien entre les deux manifestations et une animation musicale rassemblera les gens sur le site et les conduira sur la place de l'Eglise », a indiqué M. le Maire Daniel Mermod.

### Comptes en vrac (voir article sur les comptes communaux)

Les comptes 2006 de la Fondation de la commune de Veyrier pour le logement, ceux des Rasses ainsi que les comptes communaux ont été présentés créant peu de polémique au sein de l'hémicycle. Des suggestions ont toutefois été proposées par le socialiste Henri-Marc Schaerer pour apporter des améliorations sur les premiers comptes : « Nous souhaiterions que les charges imputées ne concernent que l'année mentionnée, qu'il soit fait état des

→  
suite en page 14

## Souvent belles... mais toujours dangereuses ! Qui sont-elles ? Excursion botanique guidée dans la région de Veyrier

Venez découvrir une partie de la végétation de votre commune et tout spécialement les quelques plantes exotiques envahissantes de notre région. Cette excursion dans la nature sera guidée par un biologiste passionné de Veyrier : Marc-André Thiébaud, ancien Conservateur aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève qui vous fera pénétrer dans ce monde impitoyable des plantes exotiques envahissantes. Vous apprendrez à connaître et à reconnaître pas moins de cinq espèces végétales qui menacent notre environnement et qui posent de graves problèmes à la biodiversité.

Vous pourrez observer leur fabuleux pouvoir de reproduction, sexuée et végétative, et leur extraordinaire potentiel d'adaptation, de colonisation et finalement d'envahissement.

Notre environnement végétal subit depuis quelques années des modifications parfois frappantes suite à l'apparition massive d'espèces nouvelles, souvent attrayantes, mais toujours problématiques. Ce phénomène est relativement nouveau en Europe, où il prend une ampleur aussi rapide que consécutive. Au sens biologique du terme, et dans une région donnée, une

plante envahissante montre un développement excessif, très différent de celui de sa région d'origine. Cette exubérance conduit à des populations d'une extrême densité et d'une extrême agressivité qui empiètent très largement sur les zones de développement des espèces indigènes au risque de les faire disparaître et de modifier profondément l'écosystème local. Soyez sans crainte pour vous ou vos enfants ! Nous n'approcherons aucune plante envahissante dangereuse pour la santé humaine : donc pas d'Ambroisie, ni de Berce du Caucase.

#### Dates

samedi 7 septembre 2007 (ou samedi 14 septembre 2007 en cas de mauvais temps; renseignement au tél. n° 1600).

#### Rendez-vous

devant la Mairie à 8h30.

#### Durée

environ 2h. Un apéritif, offert par la commune, suivra au carnotzet de la Mairie.

#### Itinéraire

Mairie – près Sierne – bords de l'Arve – Iles d'Etrembières (France) – Mairie.

#### Nombre de participants

40 personnes.

#### Age

à partir de 10 ans.

#### Equipement

chaussures de marche, carte d'identité.

#### Inscription

CHF 10.- par personne à remettre à la Mairie au plus tard la veille de l'excursion.



Berges de l'Arve envahies par la Renouée du Japon



actifs et des passifs et que le rapport comprenne un tableau comparatif des charges et des produits et ce sur 2 ou 3 exercices. Nous acceptons donc ces comptes, mais nous vous demandons de faire un effort de clarification pour les années à venir », a prévenu le socialiste.

Le Conseiller administratif Jean-Noël Genêt s'est justifié en rappelant que la Fondation n'avait que 2 ans d'existence et que ses membres ne disposaient que d'un délai très court pour fournir le document qu'ils devaient réaliser sans aucune aide extérieure. Après la lecture des chiffres dont celui de l'excédent de recettes qui se monte à 95'144 francs, M. Genêt a tenu à remercier les membres de la fondation : « On peut voir qu'ils travaillent de façon extrêmement correcte et font preuve d'un grand professionnalisme. Je souhaite bonne chance aux successeurs qui utiliseront cet outil de travail exceptionnel et qui auront à faire tout le reste ».

Les deuxièmes comptes dévoilant notamment un bilan de 1'269'497 francs ont été acceptés sans aucune remarque, tout comme les troisièmes annonçant un excédent de revenus de 1'460'203 francs.

### Exécutif Prostré

« Il est possible de faire des remarques sur notre compte rendu administratif et du rapport financier 2006 mais sachez qu'il sera présenté en format A4 et en couleurs », a précisé M. Mermod à l'assemblée avouant ainsi déjà les possibles lacunes du travail du Conseil administratif.

S'excusant par avance de faire le vilain canard qui allait critiquer le compte rendu, le libéral Philippe Prost n'a pas mâché ses mots et a allègrement critiqué ce qu'il a qualifié de brouillon : « Ce projet doit être revu autant au niveau de la forme que du fond. Il comporte de nombreuses fautes de français et il serait judicieux de le donner aux instituteurs du Conseil à la retraite pour relever quelques coquilles ». Il a également noté le manque de cohérence dans la transcription des noms des membres des diverses fondations, tantôt respectant une logique de genre, tantôt une logique alphabétique. Au niveau des problèmes de fond, il a déploré que l'on mentionne des événements ayant eu lieu en 2007. « Dans le domaine culturel, on retrouve le terrain de foot alors que l'inauguration a eu lieu en 2007. De plus, on le retrouve encore dans le domaine du sport ou encore des finances comme pour relancer la sauce », a-t-il remarqué. Le libéral a également déploré le fait d'avoir repris, tel quel, le rapport de gestion de l'une des fondations, ce rapport étant trop technique pour le soumettre à la population. Des remarques ont été faites sur l'oubli de la mention de M. Rieben dans la liste des départs des Conseillers ou encore les remerciements appuyés à M. Martin alors que d'autres élus sont à peine félicités.

Comme pour achever l'exécutif, M. Prost a donné son dernier coup de gueule en ces mots : « Ce rapport est adressé aux citoyens et est signé par les trois Conseillers administratifs. Pourtant, M. Mermod y fait l'éloge de ses collègues, ce que je considère comme une hypocrisie compte tenu de l'ambiance qui régnait au sein du CA ces derniers mois », a terminé le libéral, évitant adroitement de relever les aspects positifs du projet.

Liquéfié, M. Mermod a pris dououreusement la parole : « Je ne sais pas si j'ai envie de répondre à cela, après la façon dont vous avez démolé notre

travail. En tous les cas, j'espère que mes collègues vont m'aider à le retravailler ».

Quelques suggestions d'amélioration ont été faites par d'autres Conseillers municipaux. Le libéral Thomas Barth, appuyé par le radical Serge Luisier, a alors suggéré de soumettre à l'avenir le rapport à la commission d'information avant de le présenter au plénum, mettant ainsi un terme à la joute de lapidation.

### Refuge pour piétons

Un crédit de 217'000 francs a été octroyé pour l'aménagement du trottoir au chemin de Pinchat. « Nous maintenons que le trottoir devrait être construit en une seule fois pour éviter sa discontinuité qui pourrait être dangereuse et voulons aussi nous assurer que le chemin piétonnier de la parcelle Glaus est bien public », a prévenu M. Jeanneret. « Le rapport est unanime, il n'y a pas eu d'objection », a rappelé M. Perrin en ajoutant que même si le trottoir n'était pas continu, il tiendrait lieu dans un premier temps de refuge pour les piétons qui sortent de l'avenue Potter en évitant d'arriver directement sur la route. Pour ce qui est du chemin piétonnier, la servitude de passage serait réservée aux seuls voisins. Reste à déterminer qui mérite ce statut.

### Ceci n'est pas un divers

Le chef du département du territoire, M. Robert Cramer, a remis une lettre au Conseil administratif concernant la mise à l'enquête publique du projet de modification de zone et du PLQ pour le périmètre de l'EMS Maison de Vessy qui aura lieu du 16 mai au 14 juin.

Le Chemin des Bûcherons, cédé gracieusement par son propriétaire à la commune, a été accepté à l'unanimité. « Toutefois, le projet de construction présenté par l'architecte lors de la commission d'urbanisme fera l'objet d'une autre réunion », a précisé la démocrate-chrétienne Félicia Floru. M. Jeanneret a déploré l'absence des libéraux dans les manifestations sportives et culturelles depuis la fin des élections. « Ils relisaient le rapport du Conseil administratif lors de la dernière exposition », a justifié M. Mermod.

M. Schaerer a exprimé ses doutes quant à l'appellation « trottoir du chemin de Place-Verte » qui ne fait que 60 cm de largeur et est affublé, de surcroît, de plusieurs candélabres obstruant déjà le peu d'espace dévolu aux piétons. « Cela pose un problème de sécurité, nous devrions envisager de mettre l'écriteau : Ceci n'est pas un trottoir », a plaisanté le socialiste.

« Si vous aviez suivi les diverses commissions du Conseil municipal pour l'aménagement du chemin de Place-Verte, vous sauriez qu'il ne s'agit effectivement pas d'un trottoir mais bien d'une séparation entre la route et le champ », a répondu M. Perrin. « Nous ne remettons pas en question la décision du Conseil municipal à cet égard, mais disons que des améliorations y sont possibles », lui a rétorqué M. Jeanneret.

La socialiste Marie-Lourdes Desardouin s'est enquis des oppositions concernant la construction de la crèche des Etoirnelles. « La procédure est active, la seule nouveauté étant que notre avocat a rendu ses conclusions en réponse aux opposants », a précisé M. Perrin.

### Séquence émotion

En dernière partie de séance, quelques larmes ont été ravalées et le secrétaire général Christian Garin ainsi que le personnel administratif de Veyrier se sont vus chaudement félicités de toutes parts.

« Je ne pouvais terminer mon dernier mandat sans dire quelques mots. Après 48 ans de présence continue des Martin au Conseil, celle-ci s'arrête avec mon départ. Permettez-moi de leur rendre hommage », a débuté le démocrate-chrétien M. Martin. Hormis ses collègues ou encore l'administration, il a tenu à remercier son épouse Corinne ainsi que son fils Romain pour avoir supporté ses nombreuses absences.

« À quelques choses près, je tenais à dire la même chose que M. Martin », a ajouté M. Luisier lors de sa dernière séance au Conseil municipal.

Le président du Conseil, M. Gavillet a admis pour sa part que cette année, étant celle des élections, n'avait certes pas été reposante, mais certainement l'une des plus passionnantes de la législature. Suite aux remerciements adressés à ses collègues et amis, il a signifié qu'il était particulièrement fier de la révision du plan directeur communal qui avait vu le jour sous sa présidence.

M. Mermod s'est interrogé sur le bilan, mitigé pour certains, réjouissant pour d'autres, de ces 4 dernières années. Il a relevé sa frustration concernant certains dossiers inachevés comme la crèche ou encore le centre du Gerdil, mais aussi sa satisfaction face à certaines réalisations comme les travaux de canalisation ou encore l'item recensé plus de 3 fois par M. Prost dans le compte rendu administratif. Il a fait part de tous ses vœux aux membres sortants.

« Excusez-moi si ma voix se casse quelque peu. Ces 12 années m'ont apporté une immense satisfaction et j'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous mes électeurs qui m'ont permis de réaliser ces 3 mandats », a déclaré avec grande émotion M. Perrin avant de remercier une liste non exhaustive de personnes. Parmi elles, sa femme, pour avoir supporté son absence et sa présence à venir. Deux vœux essentiels sont venus clore son allocution : « Ne bannissez surtout pas le local des jeunes et soutenez la petite enfance ».

Son successeur, le libéral Thomas Barth, l'a félicité pour la façon exceptionnelle de mener à bien ses projets tout en le taquinant sur son atypie d'enseignant libéral, habitué à la perte de ses fiches ou encore de ses explications souvent longues. « J'espère pouvoir bénéficier de vos précieux conseils dans l'avenir », a conclu celui qui sera très certainement maire l'une de ces prochaines années. ✓





## Les autorités politiques se présentent Nouvelle législature 2007-2011

La séance d'installation du Conseil municipal du 4 juin 2007 a inauguré la législature 2007 – 2011. A cette occasion, 23 Conseillers municipaux dont 10 nouveaux ont prêté serment. Le Conseil administratif, quant à lui, a été assermenté lors de la cérémonie officielle qui s'est déroulée

le 29 mai dernier à la Cathédrale Saint-Pierre.

A la fin de cette séance, les nouveaux Conseillers municipaux ainsi que le Conseil administratif et les personnes présentes ont été accueillis par la Fanfare de Veyrier l'Echo du Salève.

Le nouveau Conseil municipal est composé de cinq partis : le parti libéral (9 représentants), le parti démocrate chrétien (4 représentants), le parti radical (3 représentants), le parti socialiste (4 représentants) et le parti des verts (3 représentants). Le Conseil administratif est com-

posé des trois partis de l'Entente : MM. Thomas Barth (lib), Luc Malnati (pdc) et Daniel Mermod (rad).

L'année 2007 – 2008 sera menée par M. Thomas Barth, Maire et M. Yves Duffey, Président du Conseil municipal.



**Conseil municipal** – De bas en haut et de gauche à droite : Marlyse Rostan, Marielena Gautrot, Yves Duffey, Marie-Lourdes Desardouin, Murielle Grolimund, Ariane Redaelli, Claudine Constantin, Thierry Schaffhauser, Laurent Bernheim, Philippe Rossé, Philippe Prost, Cosimo Rizzo, Charles Hutzli, Renée Van der Bent, Fabrice Nobs, Pierre Meylan, Jean-Jacques Imberti, Yann Boggio, Mark Bjertnes, Max Muller, Henri-Marc Schaerer, Raymond Gavillet, Raymond Jeanneret.



**Conseil administratif**  
MM. Daniel Mermod, Thomas Barth et Luc Malnati



**Nouveau maire et nouveau président**  
MM. Thomas Barth et Yves Duffey



# Comptes communaux 2006

Lors de sa séance du 15 mai 2007, le Conseil municipal a voté les comptes de la commune pour l'exercice 2006, sur la base du compte rendu financier présenté par le Conseil administratif et du rapport de l'organe de révision régulièrement mandaté pour vérifier la comptabilité et analyser la gestion financière et administrative du patrimoine communal.

Cet exercice un peu austère de prime abord mérite d'être expliqué en suivant les diverses délibérations que les Conseillers municipaux se doivent de voter en plénum, guidés il est vrai par le rapport préalable de la commission des finances, laquelle consacre en général deux soirées à l'étude des comptes : l'une destinée à examiner un par un les dépassements de crédits du compte de fonctionnement et l'autre à reprendre avec la fiduciaire les chiffres préparés par le secrétaire général de la mairie.

## Compte de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement pour l'année 2006 s'élève à CHF 19'836'396.-- (contre CHF 18'975'025.-- en 2005), soit une augmentation de 4,5%. En revanche, par rapport au budget, les charges n'ont augmenté que de 1,9%. Cette progression s'explique notamment par la hausse de 3% à 4,5% des frais de perception décidée par le Grand Conseil, par l'augmentation des amortissements relatifs au patrimoine administratif du trafic régional (boucle du bus N° 8 aux Tournettes) et de l'aménagement du territoire (révision complète du plan directeur communal). Sans le transfert de charges imposé par le canton, qui représente pour Veyrier près de CHF 400'000.-- en 2006, les charges n'auraient pas dépassé le budget prévu. Malheureusement, cette péjoration des finances communales devrait continuer

cette année encore, puisqu'un autre projet de loi est en discussion devant le Grand Conseil, prévoyant d'autres transferts de charges vers les communes.

Quant aux revenus du compte de fonctionnement, ils se montent à CHF 21'296'599.-- pour l'exercice 2006 (contre CHF 30'305'644.-- en 2005), soit une diminution de 29,7%. Toutefois, sans l'impact extraordinaire du gain réalisé en 2005 sur la cession des immeubles en faveur de la Fondation communale pour le logement, les revenus corrigés de 2005 s'élevaient à CHF 20'526'759.-- seulement, de sorte que l'exercice 2006 présente une augmentation théorique de revenus de 3,8% en hausse également de CHF 1'572'739.-- par rapport au budget. Les revenus d'impôts totalisent CHF 19'081'093.-- en 2006 contre CHF 18'596'288.-- pour l'exercice précédent, soit une hausse de CHF 484'805.-- représentant 2,6%, essentiellement due à l'augmentation des recettes fiscales des personnes morales.

Avec un excédent de revenus de CHF 1'460'203.-- pour les comptes 2006, la situation financière de Veyrier est saine et permet d'envisager l'avenir avec confiance, même s'il faut rappeler que depuis l'adoption du système de taxation postnumerando à Genève, les revenus de la fiscalité de l'exercice 2006 résultent d'une estimation fournie par le département des finances. A ce jour, même les chiffres de l'exercice 2003 pourtant connus à 95,8% font encore l'objet de rectifications dans les comptes communaux !

## Compte d'investissement

Durant l'année 2006, les investissements bruts du patrimoine administratif se montent à CHF 3'690'064.-- contre CHF 16'194'599.-- en 2005. Une fois encore, l'exercice précédent ne peut ser-

vir de comparaison fiable, puisque sans la création du capital de dotation à la Fondation communale pour le logement et du prêt octroyé à cette institution, les investissements se seraient élevés à CHF 1'516'709.-- seulement. Les recettes d'investissement se montent à CHF 3'530'181.-- pour 2006 et comprennent le remboursement par la Fondation susmentionnée du prêt de CHF 3'010'198.-- octroyé par la commune.

S'agissant du financement des investissements nets à concurrence de CHF 159'882.--, il faut relever un excédent de CHF 5'577'303.-- après les amortissements (CHF 4'276'982.--) et compte tenu de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement (CHF 1'460'203.--), soit une confortable marge d'autofinancement s'élevant à CHF 5'737'185.--.

## Bilan et augmentation de la fortune nette

Au 31 décembre 2006, le total du bilan s'élevait à CHF 98'753'189.-- en diminution de CHF 5'975.-- par rapport à 2005. Cette variation résulte d'une augmentation du patrimoine financier\* de CHF 4'111'124.-- accompagnée d'une baisse de CHF 4'117'100.-- du patrimoine administratif\*\*. Au passif, les engagements diminuent de CHF 1'466'178.-- correspondant au remboursement de dettes à long terme. Par conséquent, la situation de trésorerie s'est améliorée sensiblement pour l'année 2006.

La fortune nette s'accroît de CHF 1'460'203.-- en 2006 (contre CHF 11'330'619.-- pour l'exercice précédent ou CHF 1'851'734.-- sans le gain comptable réalisé en 2005 sur le transfert des immeubles). L'excédent de recettes est donc en baisse de 21,1% contre une augmentation de 25,4% en 2005. Au 31 décembre 2006, la fortune nette s'élève à CHF 62'719'017.-- soit CHF 6'473.-- par

habitant. A la suite du remboursement d'un emprunt de CHF 3,5 millions partiellement remplacé par un nouvel emprunt de CHF 2 millions, la dette communale - dont le taux moyen est de 3,9% - s'est réduite de CHF 1,5 millions à CHF 26,5 millions au 31 décembre 2006, soit CHF 2'735.-- par habitant (Veyrier comptait 9'689 habitants à fin 2006 comparés à 9'580 habitants l'année précédente).

Enfin, les liquidités de la commune s'élèvent à CHF 17,2 millions. Ce montant provient des excédents de financement de certains investissements qui étaient prévus et dont la réalisation a été repoussée lors de l'adoption du budget. Ces investissements restent d'actualité et pourront être en partie financés par ces liquidités.

## Autres éléments

Pour l'exercice 2006, la valeur d'un centime additionnel a été évaluée à CHF 432'240.-- en légère hausse par rapport à la valeur rectifiée de CHF 412'642.-- pour 2005, soit une augmentation de CHF 19'598.-- ou 4,7%. Le nombre de centimes additionnels est resté à 40.

Enfin, le reliquat d'encaissement des centimes additionnels des personnes physiques (à savoir la créance de la commune contre ses contribuables) a diminué de CHF 16'311.-- pour se situer tout de même à CHF 12'082'015.-- au 31 décembre 2006. Malgré une légère baisse, cette importante somme d'impôts non encore encaissée demeure un sujet de préoccupation.

\* Biens réalisables non affectés à une tâche publique

\*\* Biens affectés à une tâche publique



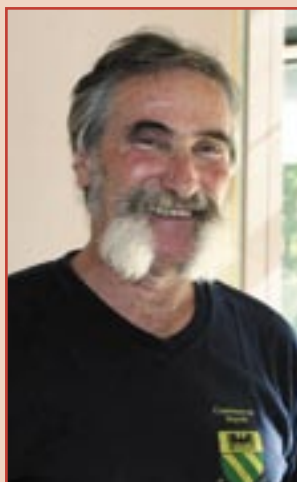
## Flash Info

### Promotions 2007

Les promotions scolaires auront lieu cette année le samedi 30 juin.

La cérémonie officielle aura lieu à 17h00 à l'école de Veyrier et à 17h15 à l'école du Bois-Gourmand et à l'école de Pinchat. Le cortège réunira ensuite tous les participants au centre sportif de Grand-Donzel.

Le programme est envoyé ces jours à tous les habitants.



### Personnel communal

M. Georges Pax, après 30 années passées à l'école de Veyrier en tant que concierge responsable de ce bâtiment, a fait valoir ses droits à la retraite pour cet été. Nous lui présentons nos sincères et meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

M. Antonio Pinto, concierge adjoint, est nommé concierge responsable de l'école de Veyrier pour le remplacer et sera secondé par M. Frédéric Périssier, engagé pour le poste de concierge adjoint.

### Fête nationale

Les habitants de Veyrier sont cordialement invités à participer avec leur famille et leurs amis aux manifestations de notre fête patriotique et à pavoiser leur demeure. Le programme des réjouissances sera envoyé en temps voulu à tous les habitants de la commune.